

9<sup>o</sup> COMMISSION d'Initiative parlementaire  
(Formation du 30 novembre 1883).

MM.

1 <sup>er</sup> BUREAU	{	LE MONNIER. RUBILLARD.
2 <sup>e</sup> BUREAU	{	HUMBERT. GUIFFREY.
3 <sup>e</sup> BUREAU	{	MATHEY. HUGUET (A.).
4 <sup>e</sup> BUREAU	{	ARBEL. SCHOELCHER.
5 <sup>e</sup> BUREAU	{	CORDELET. MARQUIS.
6 <sup>e</sup> BUREAU	{	FERROUILLAT. DE PRESSENSÉ.
7 <sup>e</sup> BUREAU	{	MICHAL-LADICHÈRE. CHALAMET.
8 <sup>e</sup> BUREAU	{	THUREL. BÉRAL.
9 <sup>e</sup> BUREAU	{	MASSIET DU BIEST. DEMOLE.



A

La 9<sup>me</sup> Commission d'initiative, formation du 30  
Novembre 1883, s'est réunie le 4 Décembre à une  
heure

Étaient présents: M. M. Lemoumier; Rubillard; Humbert;  
Guiffrey; Mathey; Huguet; Schaecher; Marquis; De  
Pruessé; Thuret; Béal; Massat Du Brest; Demole.

Absents: M. M. Arbel; Cordilet; Ferraillat; Michel  
Ladichère; Chalamet.

Ont pris place au bureau provisoire M. Schaecher,  
Doyen d'âge et M. Marquis le plus jeune des membres  
présents.

M. le Président a ouvert la séance et invité la  
Commission à procéder à la constitution définitive  
de son Bureau.

M. Schaecher a été élu Président; M. Marquis  
a été élu Secrétaire.

Aucune question ne figurant à l'ordre du jour la  
séance a été levée à une heure et quart.

Le Secrétaire,

Le Président

M. Marquis

M. Schaecher

La Commission après convocation s'est réunie le  
17 Janvier 1884 à une heure

Étaient présents: M. M. Schaecher, Président; Rubillard  
Guiffrey; De Pruessé; Massat Du Brest; Béal; Huguet;  
Lemoumier; Thuret et Marquis, Secrétaire; Humbert;  
Ferraillat; Mathey; Nollet.

Absents: M. M. Arbel; Cordilet; Michel; Ladichère;  
Chalamet; Béal; Demole.

M. Marquis ~~présent~~ M. le Président ouvre la séance  
et invite la Commission à délibérer sur la prise en considération

2  
De la proposition de loi de M. le comte d'Haussoville  
relative au mode d'aliénation des terres domaniales de  
colonisation en Algérie.

M. Marquis exprime l'avis que s'il y a lieu de prendre  
en considération le projet si important présenté par M.  
le comte d'Haussoville, il conviendrait cependant de  
formuler dans le rapport sommaire quelques réserves.  
ainsi la réglementation si est-elle pas poussée trop  
loin vis-à-vis d'adjudicataires qui auront acquis de leurs  
deniers les terrains mis en vente, est-il bon en pareille  
circonstance d'exposer à des amendes les futurs colons.  
Enfin fait-il maintenant d'exclusion des étrangers, alors  
que la population s'accroît en France qu'en une faible proportion.  
M. Schalcher pense qu'il n'y aurait pas lieu  
d'inclure les étrangers, il ne faut même pas  
exiger d'eux une demande immédiate de naturalisation,  
au lieu de l'aliénation des terres domaniales est  
une bonne mesure et sera profitable aux Français  
qui ont l'intention de transporter leur activité dans  
les colonies.

M. Massé du Buisson dénie que l'art. 20 édicté de dévices  
garantis au sujet des concessions.

M. Schalcher fait remarquer que l'acquéreur qui ne  
peut d'après le projet vendre à des concessionnaires en  
faute, aurait si ce projet était adopté à prendre ses  
renseignements sur la capacité de celui qui veut contracter  
avec lui, qu'en conséquence tout se réduit ici à une précaution.

M. Marquis répond que les garanties prises vis-à-vis  
du concessionnaire ne sont pas en cause, mais qu'elles  
ne doivent pas porter une atteinte à la capacité  
civile des adjudicataires.

La commission estiment

que le projet vient d'être l'objet d'une  
 étude approfondie et appellera utloement l'attention  
 Des pouvoirs législatifs sur une question du plus  
 haut intérêt, Commettant d'ailleurs l'insertion au  
 rapport des réserves signalées dans la discussion, conclud  
 d'un avis unanime à la prise en considération.  
 M. Marquis est désigné comme rapporteur  
 la séance est levée à deux heures moins un  
 quart.

Le Secrétaire  
 M. Marquis

Le Président  
 V. Schœlcher

La commission après convocation s'est réunie le  
 24 janvier 1881 pour entendre la lecture du  
 rapport sur la proposition de loi de M. d'Haussonville

Étaient présents: M. M. Schœlcher, président  
 Lecomte, Chalomet, Massit du Brest et Marquis  
 Secrétaire, Guispey, Huguet.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.  
 la séance est levée à une heure et demie

Le Secrétaire  
 M. Marquis

Le Président